

Un homme d'affaires français condamné pour corruption d'un ministre burundais

Arrib News, 07/12/2015 – Source AFP Un homme d'affaires français a été copié d'une lourde amende et de prison avec sursis pour avoir payé en 2011 un billet d'avion à un ministre du Burundi, Moïse Bucumi (photo), dans l'espoir de faire renouveler un permis pétrolier, tout en dissimulant plusieurs millions d'euros au fisc, a annoncé lundi le parquet national financier (PNF). Pierre Achach, 53 ans, numéro deux de la société britannique d'exploration pétrolière Surestream Petroleum, a été condamné à 30 mois de prison avec sursis et à 1,5 million d'euros d'amende pour fraude fiscale, blanchiment de fraude fiscale et corruption, le 3 décembre, devant le tribunal correctionnel de Paris, a précisé le PNF. Le tribunal a jugé que M. Achach s'était rendu coupable de corruption en acceptant en 2011 que sa société prenne en charge un billet d'avion aller-retour pour Paris du ministre de l'Energie du Burundi de l'époque, Moïse Bucumi. De quoi le mettre dans de bonnes dispositions pour renouveler un permis d'exploration de Surestream Petroleum dans la région du lac Tanganyika (ouest du Burundi). Dans une conversation téléphonique interceptée en 2011 et citée par le tribunal, l'homme d'affaires compare ses relations d'affaires avec des responsables africains à une "danse du ventre" qui "coûte", une formulation évocatrice selon les juges d'un "environnement corruptif", a expliqué une source proche du dossier. Le fisc a été mis sur la piste de M. Achach grâce aux données fournies à la banque HSBC Suisse par son informaticien Hervé Falciani. Entre 2007 et 2010, Pierre Achach a dissimulé quelque 7 millions d'euros à l'administration fiscale, via un montage financier complexe passant par la Suisse, les Îles Vierges britanniques et le Burundi. En plus de l'amende de 1,5 million d'euros et des quelque 1,2 million d'euros payés au fisc pour régulariser sa situation en 2012, M. Achach devra verser 50.000 euros en réparation du préjudice causé à l'Etat, et 5.000 euros pour les frais de justice de ce dernier.